

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°61 - le 30 JUIN 2019



SYNDICAT SUD-ÉNERGIE

...UN SYNDICAT
ROUGE & VERT...

SUD-Énergie est le syndicat de l'Union syndicale Solidaires actif sur le secteur de l'Énergie (EDF, RTE, Engie, Enercoop, Areva ...). Indépendant du Gouvernement et des Directions d'entreprises, SUD se bat au côté des salariés pour une société plus solidaire, plus tolérante, respectueuse à la fois d'enjeux environnementaux et sociaux.

CONTACT

Syndicat SUD-ÉNERGIE :

Anne DEBRÉGEAS

anne.debregeas@gmail.com

06-83-55-10-47

Philippe ANDRÉ

philipe.andre@free.fr

06-51-76-05-10

Site web : www.sudenergie.org

CAHIER D'ACTEUR

POUR UNE HYDRO-ÉLECTRICITÉ 100% PUBLIQUE
INTÉGRÉE DANS UN MONOPOLE RÉINVENTÉ
SOUS CONTRÔLE CITOYEN

SUD-ÉNERGIE a déjà contribué, dans le débat public de l'an dernier sur la PPE, avec un cahier d'acteur 100% axé sur l'hydro-électricité (le cahier d'acteur n° 123), énonçant tous les dangers d'une mise en concurrence des barrages hydro-électriques français, synthèse d'un rapport d'experts, fruit du recueil de la parole d'une centaine d'experts d'EDF Hydro et d'une vingtaine de cadres dirigeants d'EDF Hydro, dont les trois prédécesseurs d'Yves Giraud, l'actuel patron d'EDF Hydro.

Ce cahier d'acteur et le rapport de 160 pages, qui le précède, établissent certes les dangers d'une mise en concurrence, mais ils listent également tout le déjà-là de dysfonctionnement, notamment par la co-existence sur notre territoire de trois grands opérateurs de barrages : EDF Hydro d'un côté, et deux filiales d'ENGIE de l'autre : la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) sur le Rhône, et la SHEM, essentiellement dans le Sud-Ouest, cohabitation dont la France ne peut se satisfaire.

Tout développement de la concurrence et toute multiplication des acteurs dans l'exploitation des barrages hydroélectriques français se traduit par :

- ⇒ une désoptimisation économique et une augmentation du montant de la facture pour tous les français ;
- ⇒ une mise en danger de la transition écologique, fragilisant l'absorption des énergies renouvelables du futur (éolien et solaire photovoltaïque notamment), non pilotables ;

Il engendre également la mise entre les mains d'intérêts privés potentiellement étrangers de trois biens communs stratégiques d'intérêt général : le **partage de l'eau**, qui va se raréfier avec la tragédie climatique, et dont les usages, imprévisibles, rendront la rédaction des cahiers des charges impossible ; la **stabilité du système électrique**, dont les barrages constituent le véritable poumon et évitent bien souvent le black-out du système ; la sûreté des installations et la **sécurité des populations**, dont EDF a géré, seul, la surveillance et la maintenance des ouvrages, et pour lesquels les services de l'État se trouveraient bien sous-dimensionnés s'ils devaient se mettre à contrôler des opérateurs multiples.

Dans ce contexte, SUD-ÉNERGIE réagit dans l'urgence, ce soir, pour vous transmettre pêle-mêle ce qui figure de façon bien plus détaillée dans son rapport d'experts, et qui démontre la nécessité de confier TOUS les barrages à un seul opérateur intégré 100% public.

LA CNR, UN CONCURRENT FABRIQUÉ DE TOUTE PIÈCE

Jacques Masson, patron d'EDF Hydro de l'époque, a vécu aux premières loges cette scission de la gestion de l'hydro-électricité en France, avec la naissance du premier vrai concurrent d'EDF, le groupe SUEZ-Électrabel, et son rachat de la SHEM (filiale SNCF) et de la CNR (la Compagnie Nationale du Rhône) en 2001. Il nous raconte dans cette partie, en détail, comment ce coup fatal à l'organisation intégrée alors en œuvre pour l'hydro-électricité a été imposé politiquement, sans réelles marges de manœuvre pour l'entreprise EDF, et sans réel débat public, avec déjà à l'époque une forme de spoliation de EDF et des citoyens français.

En 2000, donc, la CNR profite de la libéralisation qui a le vent en poupe, et veut obtenir le titre de producteur de plein exercice. Les contrats précédents, qui donnent à la CNR, la navigation, la gestion des écluses et l'entretien des berges, et à EDF, l'exploitation des centrales hydro-électriques (moyennant versement d'une redevance très confortable vers la CNR), courent normalement jusqu'en 2023... À ce titre, EDF avait même un représentant siégeant au Conseil d'Administration de la CNR. En 2000, le tandem Chirac / Jospin est sensible aux arguments de la CNR (politiquement corrects au sens de l'idéologie du tout concurrence déjà à l'œuvre en Europe...) et accepte que des négociations CNR / EDF / État s'ouvrent.

Côté CNR, on souhaite tout récupérer sans verser un centime de dédommagement à EDF. Côté EDF, il n'est pas question que la CNR récupère le tout sans dédommagement (manque à gagner d'EDF énorme, entre 2000 et 2023, de non exploitation), d'autant que les contrats garantissent à EDF le titre de producteur jusqu'en 2023, et qu'EDF envisage à cette échéance de récupérer les concessions, au moment du renouvellement.

L'État confie ainsi une Mission d'Arbitrage à Monsieur Gentot, qui conclut qu'EDF doit partir, avec 0 € de dédommagement !

Reste un problème à régler : si le personnel des écluses et en charge de l'entretien des berges est purement CNR, le personnel en charge de l'exploitation des usines est, lui, depuis toujours du personnel EDF opérant dans des usines CNR. La CNR n'a absolument pas les moyens de se priver de ce personnel sachant, qui connaît les installations.



2002 : Lionel Jospin et Jacques Chirac signent la libéralisation du marché de l'électricité.

Se négocie alors un Contrat Général d'Exploitation, et pendant 5 ans, on confie au personnel EDF la gestion et l'optimisation des usines d'un concurrent (la CNR), ce qui est suffisamment peu banal pour être souligné. Les agents ont 5 ans pour réfléchir à leur positionnement, et en 2006, ils répondent très majoritairement « CNR ! » à la question « voulez-vous rester à la CNR ou revenir à EDF ? ».

Au tout début de cette histoire-là, la CNR est encore sous gouvernance publique. Mais très vite, l'ensemble de l'équipe dirigeante de la CNR passe de la haute fonction publique à des gens tous issus d'Électrabel (déjà filiale de SUEZ) qui arrive très tôt, dans la foulée de l'acceptation d'une CNR productrice de plein exercice.

On assiste ainsi à une décision politique nationale (la France devait montrer patte blanche à l'Europe) de faire émerger un second gros opérateur national, mais privé. L'État a choisi SUEZ à ce titre. Et s'il est vrai que la CNR demeure à majorité publique, la constitution de son actionariat public (la Caisse des Dépôts et Consignations, quelques villes, des départements et des régions) laisse dans les faits tout pouvoir à SUEZ devenu ENGIE.

Le rallongement de la concession de la CNR jusqu'en 2038-2040, imaginé par Ségolène Royale, dans la loi de transition énergétique, va de pair avec, pour EDF, une prolongation des concessions regroupées Lot-Truyère en échange de travaux d'investissements conséquents. Il est étonnant que cette consultation pour la prolongation des concessions de la CNR n'aille pas de pair avec celle d'EDF sur Lot-Truyère... Continuité politique de démantèlement d'EDF ?

UNE COHABITATION QUI POSE DÉJÀ DES PROBLÈMES

Si SUD-ÉNERGIE se bat contre la mise en concurrence des concessions arrivées à terme, c'est notamment parce que la cohabitation actuelle des trois opérateurs majeurs sur les barrages français ne va pas sans poser quelques réels problèmes :

=> David Garcia, dans sa récente enquête pour le Monde Diplomatique, raconte sur le site du Diplo un contentieux entre EDF et la SHEM ;

=> Notre rapport d'experts en raconte un autre.

Nous allons tenter ici de cibler les contentieux qui existent aujourd'hui entre la CNR et EDF, comme autant de balises qui démontrent que la multiplication des acteurs conduira inévitablement à une explosion de ce type de conflits.

REFROIDISSEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY (EDF) PAR LA RETENUE DE GÉNISSAT (CNR)

Jean Fluchère, l'ancien Délégué Régional EDF pour Rhône Alpes, nous a raconté l'origine de cet exemple, qui est sûrement le pire exemple déjà-là de tous. On l'écoute...

En 2001, la CNR est passée entre les mains de SUEZ. Pour garantir le bon fonctionnement de la centrale nucléaire du Bugey, il faut 140 m³/s de débit au droit de la centrale. Il était facile, auparavant, pour les dispatcheurs d'EDF, de demander aux Suisses des Eaux d'Arve [une partie de l'Arve, capturée dans le barrage d'Émosson, est turbinée par l'usine de la Batiatz vers la Suisse. En compensation, une convention permet à la France de récupérer 0,01% de la capacité totale du Léman par an. C'est ce qu'on appelle les Eaux d'Arve] pour garantir ces 140 m³/s. Quand la CNR est passée sous contrôle de SUEZ-Électrabel, Jean Fluchère a insisté pour que cette clause figure dans le contrat de concession de la CNR qui récupérerait l'exploitation des usines du Rhône [parce qu'entre le lac Léman et la centrale nucléaire du Bugey, un réservoir CNR, le barrage de Génissiat, 20 hm³, permet de fausser sur une journée le débit de 200 m³/s, sur deux jours, de 100m³/s... Il était à cette époque politiquement incorrect d'espérer voir quelque contrainte que ce soit imposée à la CNR. La demande de Jean Fluchère a été enterrée. Ainsi, plusieurs fois, pendant les nuits de Vendredi à Samedi, quand la valeur commerciale du MWh est faible, la CNR a baissé le débit sortant du barrage de

débit sortant du barrage de Génissiat à 80 m³/s [pas d'apports suffisants entre Génissiat et la centrale du Bugey, Fier + Guiers seulement], entraînant l'arrêt volontaire et rapide des tranches 2 et 3 de la centrale nucléaire du Bugey.

On imagine l'alerte déclenchée par EDF auprès du Préfet de l'Ain, du Préfet de Région en tant que coordonateur du bassin RMC et de la DRIRE (DREAL de l'époque). EDF a obtenu l'inscription dans le contrat de concession de la CNR d'un additif garantissant les 140 m³/s en permanence, mais bien entendu cet additif comprend une compensation financière ! Pour Jean Fluchère [et pour nous aussi], cet exemple est le plus flagrant en terme de désoptimisation du système couplé de production hydraulique et thermique.

Quelques données chiffrées pour comprendre la complexité du problème :

=> pour la CNR, turbiner le week-end coûte quelques dizaines de milliers d'euros en comparaison avec des turbinés dans la semaine, quand les prix de marché sont plus forts ;

=> pour EDF, bénéficiaire du bon débit au droit de la centrale nucléaire du Bugey, un peu plus bas sur la rivière, permet de faire fonctionner à plein régime deux tranches nucléaires refroidies par le Rhône, ce qui lui rapporte plusieurs millions d'euros chaque week-end.

La question est simple : pour une concurrence libre et non faussée, à combien estimez-vous la juste compensation qu'EDF doit verser à la CNR pour obtenir cette eau le week-end ? Et l'on ne parle ici que de deux opérateurs, en conflit sur un seul des nombreux multi-usages de l'eau...



La porte d'entrée de la centrale de Génissiat, belle image du coffre-fort qui se remplit chaque WE...

PROBLÈME DE DIGUE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU TRICASTIN (EDF), ALORS QUE LES DIGUES SONT ENTRETENUES PAR LA CNR

Côté génie civil, nous avons eu l'illustration avec les digues de Tricastin, où, en lien avec les faiblesses que l'ASN (l'Autorité de Sûreté Nucléaire) pointait sur ces digues, EDF avait deux moyens de régler ce problème, mais les deux nécessitaient l'accord ou un devis de son concurrent, la CNR :

- ⇒ baisser le niveau d'exploitation des canaux, pour ne pas atteindre la zone problématique (mais ce posait alors le problème de refroidissement de la centrale),
- ⇒ faire réaliser des travaux de renforcement de la digue (mais les digues sont sous la responsabilité de la CNR).

Dans un cas comme dans l'autre, rien n'a pu être fait à cause de coûts exorbitants ou de relations tendues entre concurrents. La conséquence ne s'est pas fait attendre : l'ASN a exigé qu'EDF arrête ses 4 tranches nucléaires de la centrale de Tricastin à l'entrée de l'hiver, provoquant une alerte du CCE d'EDF sur le risque de black-out l'hiver 2017-2018. Fort heureusement, pas de vague de froid cet hiver-là... On a eu chaud !

CHASSES EDF SUR L'ISÈRE... CHASSES CNR SUR LE RHÔNE...

Une dernière illustration possible de la judiciarisation à venir concerne les chasses des retenues. Cette manœuvre d'exploitation provient du fait que les nombreux sédiments charriés par les rivières pendant les crues se déposent dans les retenues et finissent par les envaser. L'Arc, particulièrement riche en sédiments, a ainsi envasé bien des barrages

CONCLUSION

SUD-ÉNERGIE milite pour revenir à un monopole 100% public intégré, mais un monopole réinventé, sous contrôle citoyen, pour l'ensemble de ses barrages. La lutte s'organise, et un collectif citoyen local se monte chaque semaine, pour défendre cette idée, et fait appel à notre expertise pour les aider. Le consensus s'élargit dans la société civile, et pareille aberration réussit la jonction entre des mouvements aussi peu enclins à le faire comme les gilets jaunes, les marches pour le climat et les syndicats du secteur. François de Rugy annonce prendre sa décision fin 2019 début 2020 pour ce qui est des barrages d'EDF.

Il serait aberrant que dans le même temps, les 20% de la puissance installée et les 25% du productible hydroélectrique France que constituent les barrages de la CNR voient leur concession prolongée pour plusieurs décennies : pareille décision empêcherait le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire de faire la seule chose utile à l'intérêt général de ses concitoyens : rassembler l'ensemble des barrages français dans une seule structure 100% publique, en attendant de tirer le lourd bilan de la libéralisation de l'ensemble du secteur électrique, que SUD appelle de ses vœux...



bien des barrages sur l'Isère Aval. Quand les exploitants veulent chasser, une coordination se met en place, mais l'Isère (gérée par EDF) se jette dans le Rhône (géré par la CNR). Ces manœuvres délicates ont déjà fini au contentieux (deux affaires successives) avec des jeux de dupe pour obtenir les plus gros dédommagements. Au final, bien sûr, ce sont les usagers qui en paient les frais.

La gestion sédimentaire de la confluence Isère Rhône fait l'objet de deux contentieux juridiques successifs depuis la séparation EDF et CNR, dont l'un dure depuis plus de 10 ans. Les critères de faisabilité d'une chasse sont des prévisions de débit... Déjà, la mesure d'un débit est sujette à critique, notamment lors des crues, puisqu'on ne sait pas mesurer un débit : c'est la hauteur qu'on mesure, et qu'on transforme en débit par une courbe dite courbe de tarage (et le lit d'une rivière est régulièrement affecté en crue). Alors vous imaginez la valeur juridique d'une prévision de débit, sur lesquelles des erreurs de plusieurs dizaines de % sont fréquentes.

La judiciarisation de ce type de conflit démontre que la situation d'aujourd'hui, avec trois opérateurs, n'est pas optimale !